

Projet de loi de finances 2012

Amendement sur la fiscalité des dons Est-ce le moment de pénaliser la solidarité ?

Paris, samedi 12 novembre 2011. Dans le cadre de la Loi de Finances pour 2012, un amendement relatif à la fiscalité des dons a été déposé le 9 novembre par le Rapporteur de la commission des Finances de l'Assemblée nationale. Discuté lundi 14 novembre, ce projet d'amendement serait tout à fait préjudiciable aux associations.

L'adoption de ce texte aurait un double effet pour les donateurs aux associations :

- Soumettre les avantages fiscaux actuels (66% ou 75%) au rabot de 10%
- Mettre les dons en concurrence avec d'autres avantages fiscaux tels que les services à domicile ou l'amélioration du logement, du fait de la réduction du plafond du montant de ces avantages.

Les associations de solidarité internationale sont engagées dans tous les pays où la pauvreté fait des ravages. Elles sont présentes pour répondre aux graves crises naturelles ou humaines par des actions d'urgence. Et peu de politiques ou de citoyens contesteraient le caractère indispensable de leurs actions. Or, ces actions ne peuvent être réalisées qu'avec le soutien financier de nos concitoyens.

Les donateurs, comme tous les Français, sont soumis à la crise. Malgré cela, la plupart d'entre eux ont continué à soutenir nos associations, souvent avec des dons plus modestes. Toute action de plafonnement ou de réduction des avantages fiscaux reviendra très certainement à une baisse importante des dons aux associations.

Faut-il vraiment, dans la situation actuelle, pénaliser la solidarité ?

Coordination SUD affirme, une fois de plus, que si toutes les niches sont des dépenses fiscales, toutes les dépenses fiscales ne sont pas des niches. Pour nos donateurs imposables, la réduction d'impôt liée au don n'est pas une niche fiscale. C'est un encouragement à augmenter leurs dons, voire en période de crise, comme actuellement, à ne pas les diminuer.

Coordination SUD et ses associations membres ont pleinement conscience tant de l'ampleur de la crise qui touche la France que de la nécessité de réduire certaines dépenses publiques. Elles considèrent toutefois que la réduction des avantages fiscaux consentis pour encourager ces dons n'est pas une priorité.

C'est pourquoi elles demandent à la représentation nationale de ne pas voter cet amendement.

Contact presse

Chantal Duray-Soundron - duray@coordinationsud.org - 06 59 04 37 77 - 01 44 72 03 78

Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 130 ONG, dont une centaine via six collectifs (CLONG-Volontariat, CNAJEP, Coordination d'Agen, CRID, FORIM, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.